

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 134

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 septembre à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 26 août 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Blandine CHARVOZ, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Elodie FAVRE, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Bernard ZIZEK.

Absents : Christian CHIALE, Pascal LAGLERA, Karine ROUTIN.

Procurations : Pascal LAGLERA à Humberto FERNANDES
Karine ROUTIN à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 29

Monsieur David BRUBALLA a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Culture

- Grille tarifaire Automne italien – Edition 2026

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à l'organisation de l'Automne italien en 2026 et particulièrement la manifestation suivante :

- ⇒ Organisation d'une excursion en Italie le temps d'une journée avec la visite guidée de l'Abbaye Saint-Antoine de Ranvers et la visite guidée du Pavillon de chasse de Stupinigi.
Le tarif proposé est un tarif unique de 30,00 euros par passager, comprenant le transport en bus, les entrées dans chaque lieu et la visite guidée en français.

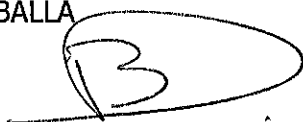
Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la grille tarifaire proposée ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le président et le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 07 septembre 2026.

Le secrétaire de séance
David BRUBALLA



Pour le Président empêché
Le Vice Président

Le Président
Jérémy TRACQ

